

Clip 1 : Budget de l'Etat, budgets publics/déficit budgétaire, déficit public

*-On vient reprendre
les cadeaux*



1) Le **budget de l'Etat** est déficitaire lorsque les **dépenses** sont supérieures aux **recettes**

On parle alors de **déficit budgétaire**.

2) L'**Etat** n'est pas la seule administration publique utilisant l'argent public.

Il y a également les **collectivités territoriales**, les **administrations de sécurité sociale** et les **autres organismes d'administration centrale** (CNRS...).

Lorsque les **recettes des administrations publiques** sont inférieures à leurs **dépenses**, le budget public est en déficit, on parle de **déficit public**



Source :INSEE

En France, le budget des administrations publiques a été constamment déficitaire depuis 1975.

Le traité de Maastricht fixe à **3% du PIB** le seuil de déficit public à ne pas dépasser pour les pays de l'Union européenne membres de la zone euro (ou candidats à l'union monétaire).

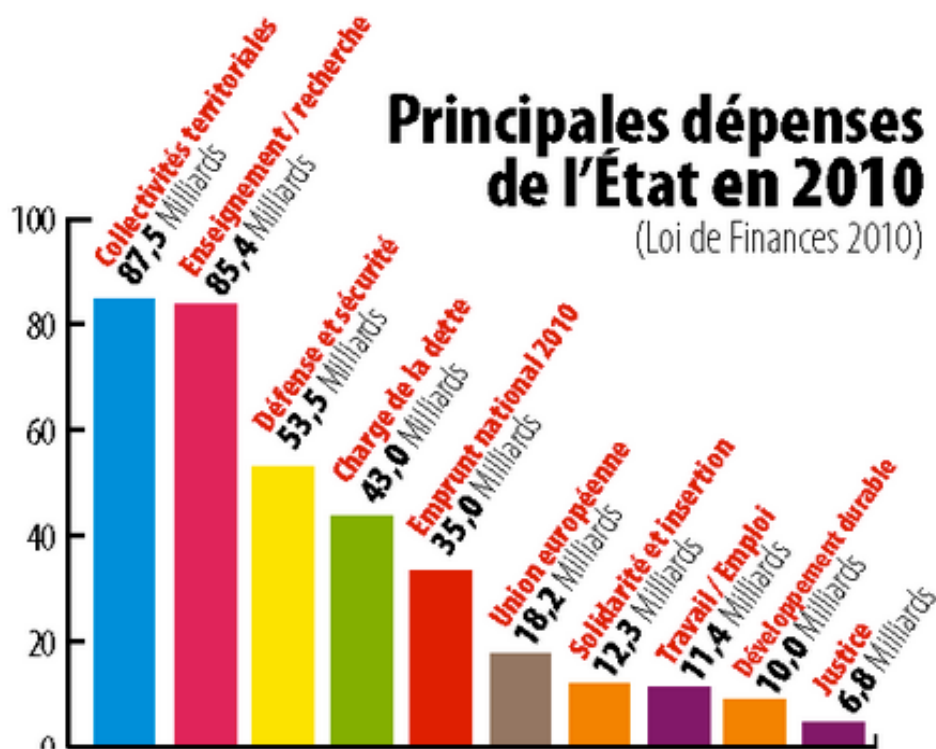
Le déficit public français était de **7% du PIB en 2010**. (2,7% en 2007)

Dépenses publiques

En 2009, les dépenses publiques se répartissaient ainsi :

Etat (28,1%), collectivités territoriales (20,6%), **organismes de sécurité sociale (45,2%)**, autres organismes divers d'administration centrale (ODAC comme le CNRS, certaines grandes écoles, musées...) (6,1%).

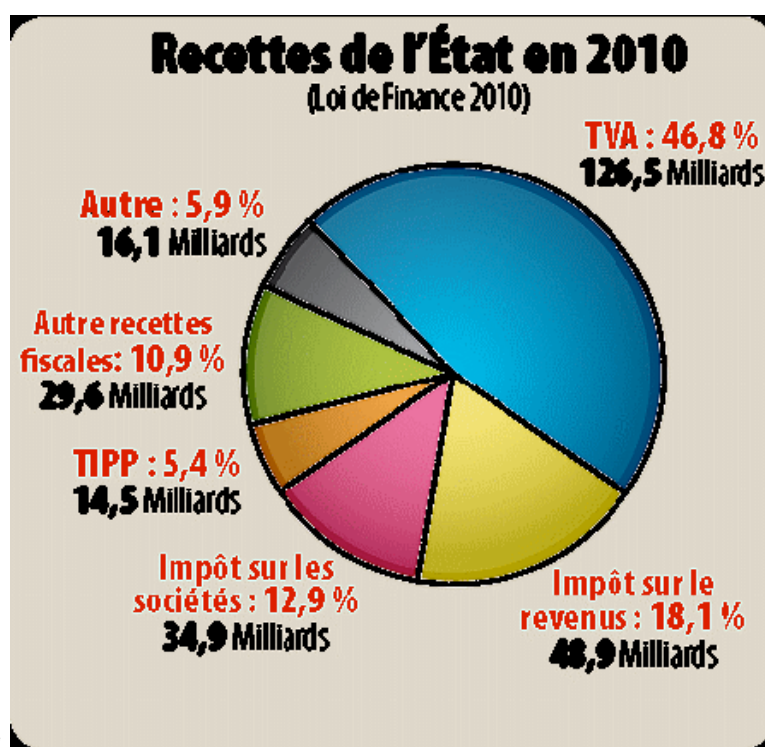
Dépenses de l'Etat :



Source : Ministère des finances

Dépenses des collectivités territoriales: (aide sociale, transports, formation, culture, sport)

Recettes publiques : les recettes de l'Etat



Lien austérité /déficit public

Différentes solutions sont possibles pour gérer le déficit public : **emprunt** (problème des taux d'intérêt), **hausses des impôts** (ou baisse si l'activité économique est stimulée), **émission monétaire** par le banque centrale (impossible avec les statuts actuels de la BCE), **baisse des dépenses publiques (austérité budgétaire)**. Cette solution est largement utilisée en Europe (avec un zeste d'augmentation d'impôts).

Lien déficit/ Dette publique

Pour couvrir les déficits publics, les administrations publiques ont recours à l'**emprunt** si elles **ne disposent pas de réserves** (excédents budgétaires antérieurs).

Année après année, ces emprunts, auxquels s'ajoute le paiement d'intérêts, constituent la dette publique (Critère Maastricht : Dette 60% du PIB, dette de la France en 2010 : 82,3% du PIB).

Si les taux d'intérêts sont élevés, la dette publique est fortement alourdie.

Dette des administrations publiques au sens de Maastricht, France, 1978-2010

